

L'ABEILLE DE SAINT-JUNIEN

Feuille politique, littéraire, commerciale et agricole, paraissant le Samedi.

ABONNEMENTS

H^{te}-VIENNE et DÉPART^{ts} limitrophes. 4 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS..... 3 fr.
Le Numéro, 5 centimes.

ON S'ABONNE A SAINT-JUNIEN

A LA LIBRAIRIE LANDREVIE, 13, RUE LUCIEN-DUMAS
(L'abonnement se paie d'avance et commence le 1^{er} de chaque mois)

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES..... 20 c. LA LIGNE.
RÉCLAMES..... 30 c. LA LIGNE.
Annonces commerciales de gré à gré.

L'Abelle de Saint-Junien est désignée pour la publication des Annonces judiciaires et légales.

CARTES

* DE VISITE *

très soignées

Enveloppes assorties

Comme les années précédentes, nous exécutons avec soin toutes Cartes de visite sur cartons ivoire, bristol, porcelaine mat, en tous formats.

Cartes en deuil toutes bordures.
Cartes avec sujets fantaisie.
Cartes en gravure et lithographiées.

Société Amicale

PARIS-ROCHECHOUART

Le dîner amical annuel de la Société Paris-Rochecrouart, a eu lieu le samedi 3 novembre, dans les salons Dehouve, sous la présidence de M. J. Codet, député de l'arrondissement de Rochecrouart.

Les convives au nombre d'une centaine environ, ont joyeusement fêté leur réunion : on a ri, on a chanté, on a dansé, on a parlé patois, et on s'est parfaitement amusé, comme d'ailleurs Limousins s'amuse. Au dessert, M. Codet, président de la société, a pris la parole pour faire part du vif plaisir qu'il ressentait à se trouver au milieu de ses compatriotes réunis en aussi grand nombre et à la prospérité de la colonie Limousine et de la Société.

M. J. Rousier, agrégé de l'université, vice-président de la société, a été l'interprète de chacun, en remerciant M. Codet, d'avoir bien voulu, malgré les exigences de la vie parlementaire, accepter la présidence de la fête, son assiduité aux réunions est la meilleure preuve de sa sympathie pour ses compatriotes.

La partie artistique de la soirée n'a pas été la moins intéressante... bien que je ne veuille pas faire fi du succès traditionnel obtenu par le gigot limousin. Un programme a été élaboré à la hâte, on a fait appel à la bonne volonté de chacun et les artistes ne se sont pas fait prier.

Madame Mouveroux, la femme de notre sympathique compatriote, bien que parisienne, a admirablement interprété la chanson patoise *Lo Gliano*, due au talent poétique de M. J. Codet (musique de M. J. Vincent, sous-chef d'orchestre au Petit Casino). Nous citons le 1^{er} couplet :

A vous seigneur vaotrè lo Gliano
De Châtellat au Bas-Mouli,
Que lo pito sor de Viniano,
Re n'ei pu gente que queu ri.
Nio de obré, mai dello mouso,
Lou rebener li fan sun ni,
Et lo bruyero que li pouso, bla
Li fa lou pu brave tapis.

Musiciens, chanteurs et poètes se sont ensuite succédé sans interruption. M. Michotti, du conservatoire, professeur de musique, n'a fait qu'accroître la réputation d'artiste que chacun lui reconnaissait. M. Humbertot nous a donné la primeur de ses œuvres ; poète et chansonnier de talent, tantôt grave et sublime, tantôt comique, il a bien mé-

rité les applaudissements de toute l'assistance. MM. Lévêque, Sageta, Louis Martin, ont fait apprécier à leur tour leurs talents de société.

Nous devons une mention toute spéciale à M. Caroly, notre compatriote prestidigitateur bien connu du public parisien, qui a émerveillé tout le monde par une habileté qui tient vraiment du prodige.

Mais voici que l'heure s'avance et le bal qui doit terminer la fête n'a pas encore commencé. Les dames s'impacientent presque, les danseurs s'en aperçoivent et n'attendent pas plus longtemps. On danse, on danse encore, on danse toujours, et il est bien près d'être six heures du matin lorsque chacun se retire.

Somme toute, rien n'a manqué à cette charmante fête de famille, rien, sauf peut-être l'horizon des gracieuses collines du Limousin et des tourelles du vieux château de Rochecrouart.

Le Secrétaire,
P. DESCHAMPS.

Les services de la préfecture.

Les divers services à la nouvelle préfecture ont été ouverts au public mercredi 7 décembre. Quelques renseignements sur leur installation sont nécessaires.

Au premier étage, dont l'entrée fait face à la rue Fitz-James, se trouve la première division, dont M. Materbaud est le chef.

Au deuxième étage, seconde division ; chef, M. Dague.

Au troisième, sont placés : le cabinet du préfet, ceux du secrétaire général, du chef de cabinet, les bureaux de la troisième division, celui de l'ingénieur en chef.

Au quatrième, enfin, sont les services vicinaux et des ponts et chaussées.

Les bureaux de l'inspection académique ne seront ouverts qu'ultérieurement.

La salle du conseil général est terminée.

Depuis mercredi, le préfet reçoit à la nouvelle préfecture.

Légion d'honneur.

M. Guillaume Borde, président de l'Union des Sociétés de secours mutuels de la Haute-Vienne, adjoint au maire de Limoges, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

On sait que M. Borde est l'une des personnalités les plus en vue parmi celles qui depuis longtemps sont à la tête de la mutualité limousine. Et les très nombreux amis que compte le nouveau légionnaire ont déjà applaudi à cette marque de distinction qui récompense un dévouement, une activité constamment mis au service de la cause mutualiste.

Commission départementale.

La commission départementale s'est réunie pour la réception provisoire des travaux de la préfecture.

Tous les membres de la commission étaient présents, sauf M. Tarrade, qui, malade, s'était fait excuser.

Lors de la réception des travaux faits

pour le bâtiment des archives départementales, MM. Marquet, Ferriol et Labussière avaient été désignés pour s'adjoindre à la commission départementale. Les deux premiers ont assisté à la réception des travaux. M. Labussière s'était fait excuser.

Après une visite détaillée de tous les bâtiments composant la préfecture, la commission a accepté les travaux sous de légères réserves de détail.

Avenir Musical.

Nous avons toujours vu « l'Avenir Musical » faire l'impossible pour satisfaire les personnes qui veulent bien lui apporter leur concours financier et depuis deux ans bientôt, les efforts de cette société ont pu être appréciés par tout le monde.

Les résultats ont été constatés et cette harmonie dont nous pouvons être fiers, est devenue la première société de la région.

Or, aujourd'hui on nous apprend, que tenant à faire passer à ses membres honoraires quelques bonnes soirées, la commission de l'Avenir Musical vient de décider la création de 3 concerts-bals annuels qui auront lieu dans le courant de l'hiver.

Ce ne seront pas précisément des concerts, c'est-à-dire que chaque bal sera précédé d'une audition en une seule partie, pas trop longue pour laisser le temps aux jeunes personnes de danser à leur aise.

Voilà une innovation qui fera plaisir à bien du monde.

Au sujet de l'organisation de ces soirées, qui sont créées dans le double but de faire plaisir aux membres honoraires actuels et d'en voir grossir le nombre, la commission aurait décidé des mesures très sévères, dont voici quelques unes :

1^o Ne seront admis à ces soirées que les seuls membres honoraires.

2^o La Carte de membre honoraire ne pourra être utilisée que par le titulaire lui-même et rien que pour sa famille directe (père, mère et enfants).

3^o La police et le contrôle seront assurés par la commission elle-même.

Ces conditions qui pourraient paraître un peu serrées à quelques personnes s'expliquent aisément.

La carte de membre honoraire avait gardé une élasticité absolument préjudiciable aux intérêts de la société : il n'était pas rare de voir venir dans un concert, père, grand-père, beau-frère, cousins, avec une seule carte, et on laissait faire, mais aujourd'hui les conditions ont changé. L'Avenir Musical a des charges énormes et il est logique que ceux qui veulent profiter des distractions que la société offre, lui aident à en supporter les frais.

On ne s'imagine pas dans le public ce que coûte l'entretien d'une société comme l'Avenir Musical ; il faut tout acheter, matériel, partitions, et la moindre manifestation d'art, le moindre concert nécessite des dépenses très grosses.

Nos musiciens y donnent leur peine gratuitement et c'est même un véritable travail à certains moments.

Pourquoi, dans ces conditions, permettrait-on à tout le monde de jouir

des résultats obtenus sans y apporter son contingent à sa manière.

Nous ne pouvons qu'admettre cette façon de voir et il ne nous reste qu'à conseiller à ceux qui ne sont pas membres honoraires de l'Avenir Musical de se faire inscrire sans retard s'ils veulent profiter des soirées qui vont être organisées.

La première soirée aura lieu très probablement le 31 Décembre.

Bureau de bienfaisance.

Madame veuve Duhameau née Granouillet, demeurant boulevard Louis-Blanc, vient de remettre à M. le maire de notre ville, pour être versée au bureau de bienfaisance et être distribuée aux pauvres en mémoire de M. Gabriel Duhameau, son mari, décédé, la somme de 450 francs.

Cet acte de générosité sera apprécié comme il le mérite et il serait à souhaiter que cet exemple fût suivi.

Nous croyons savoir que M. le maire, au nom du bureau de bienfaisance et des pauvres de la commune, a adressé par lettre, à M^{me} veuve Duhameau, avec ses vifs remerciements, l'expression de sa reconnaissance émue.

A l'usine de l'Aiguille.

MM. Lacaux frères, directeurs de l'usine de l'Aiguille, dont les ouvriers se solidarisant avec leurs camarades de Saint-Junien, de Saint-Priest-sous-Aixe et du Val-d'Enraud, avaient quitté le travail, ont fait connaître à leur personnel qu'il leur accordaient satisfaction sur plusieurs de leurs revendications.

Le salaire des mécaniciens, aide-mécaniciens, conducteurs, chefs de salle et femmes travaillant à la salle serait augmenté.

De plus, une augmentation de 25 centimes par jour serait accordée aux manœuvres.

Néanmoins, au moyen d'un vote à bulletin secret, les ouvriers par 50 voix sur 55 votants, ont maintenu les revendications présentées par les ouvriers des papeteries du Limousin.

Voilà deux usines maintenant qui ont fait le premier pas. Souhaitons que bientôt dans les autres il en soit de même.

Conférence sur l'Hygiène.

M. Réjaud a fait une conférence dimanche dernier. Il a fait connaître tous les ravages causés par l'alcool et l'abus du vin.

Ce qui a surtout intéressé l'auditoire c'est qu'il a montré un tableau anti-alcoolique où l'on voit les principaux organes sains et les organes malades du corps humain. Le commentaire qu'il a fait a vivement impressionné les personnes qui étaient présentes.

Puis il a terminé en disant : Vous avez peut-être entendu dire que les philosophes possédaient le secret du bonheur. La chose n'est pas sûre. Tout au plus connaissaient-ils l'ensemble des conditions dans lesquelles il faut se placer pour espérer d'en approcher. Mais c'est être philosophe que de savoir se contenter d'un bonheur relatif.

Quelles sont ces conditions ?

Très nombreuses et très variées, elles

dépendent pour la plupart de nous.

On appelle heureux ceux qui ne sont esclaves d'aucunes mauvaises habitudes, ceux qui savent se maîtriser et conserver, en toute circonstance, la mesure, le décorum, la dignité; ceux qui possèdent une belle santé, car l'état du corps influe étroitement sur nos bonnes ou mauvaises dispositions, sur notre gaieté, sur notre tristesse, sur notre sociabilité.

La tempérance et la modération, la dignité et l'intelligence, la santé, la gaieté, la joie du foyer et l'amour des enfants, l'honnêteté, sont autant de conditions qui à des degrés divers contribuent à rendre un homme heureux.

Cet équilibre parfait est rarement atteint, hélas ! et de plus il est menacé par une foule de dangers. Le plus sérieux, le plus terrible, celui qui fait des hommes des esclaves sans dignité, celui qui éteint l'intelligence, ruine la santé, engendre la pauvreté, tue la vie de famille, ce danger, ce fléau épouvantable, c'est l'alcoolisme.

Mercredi à dix heures ont eu lieu les obsèques de madame S. Desercès. A la suite du char et des membres de la famille suivait une très nombreuse assistance de personnes de toute condition; c'est que la regrettée défunte, par son affabilité, sa bonté, une simplicité digne qui plaisait à tous, était généralement estimée. Aussi, long était le cortège qui à l'issue de la cérémonie funèbre avait tenu à accompagner madame Desercès au champ du repos, donnant ainsi à sa famille un témoignage de sympathiques regrets.

LA VILLA MÉDICIS. — Monsieur Carolus-Durand a été élu, par l'Académie des beaux-arts, directeur de la Villa Médicis, par 33 voix sur 41 votants.

Banquets.

Dimanche deux banquets étaient préparés à l'hôtel du Lion-d'Or, celui où prenaient place les membres de la société musicale « le Réveil des Enfants de Saint-Junien », l'autre destiné aux sapeurs-pompiers. A ce dernier on remarquait la présence de notre excellent maire, M. Merle; MM. Lambert et Fargues, adjoints, qui s'étaient fait un plaisir de répondre à l'invitation de la section. Nos pompiers ont eu, comme toujours, beaucoup d'entrain et de gaieté, faisant honneur à l'excellent menu de M. Touza. Après la série des toasts, ils se sont donné rendez-vous en 1905.

Cette réunion nous amène à évoquer les fêtes corporatives ouvrières d'autan, ces réjouissances familiales où l'on se divertissait de tout cœur. Les verrons-nous, peut-être, il faut du moins l'espérer.

La Fourmi.

La Fourmi, 23, rue du Louvre, à Paris, qui constitue : 1° en 10 ans, un capital ou un revenu, 2° en 20 ans, une dot aux enfants, a encaissé en Novembre 1904, 76,377 francs (minimum des dépôts, 3 francs par mois).

Les capitaux épargnés depuis la fondation s'élèvent à 36 millions 335,003 fr. dont 27 millions 477,113 francs ont été remboursés par suite de liquidation de séries, de décès ou de fermeture de comptes.

La différence est représentée par 20,062 obligations (capitalisation moyenne depuis 1879, 4 fr. 05 l'an).

Contre 0 fr. 20 envoyés à M. G. BOLLE, directeur, on recevra les statuts de la Fourmi ainsi que ceux de la Fourmière société d'assurances mutuelles en cas de décès autorisée par décret du 18 Juin 1895.

Accident.

Vendredi soir, vers 5 heures, le nommé Réjeasse, ouvrier terrassier, regar-

gnait son domicile lorsqu'il fut renversé par un bicycliste qui, profitant de l'obscurité naissante, s'esquiva rapidement.

Réjeasse a reçu des contusions qui ne lui ont pas permis de reprendre son travail.

Perdu.

Une ceinture d'écolière a été perdue lundi dernier entre six et sept heures du soir. Elle est en cuir fauve avec fermoir métal.

On est prié de la rapporter au bureau du journal.

Oradour-sur-Vayres.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 courant, des malfaiteurs encore inconnus ont soustrait le vin contenu dans un fût déposé à la gare.

Le fût, estimé 47 fr. 50, contenait 190 litres de vin. Plusieurs voies de cette nature ont déjà été commises à la gare d'Oradour.

Une enquête est ouverte.

Tribunal correctionnel.

Audience du 3 décembre 1904.

Président, M. Raballet; juges, MM. Barbot et Nicolle; ministère public, M. Tournon.

Le nommé Jean Gady, 18 ans, demeurant au moulin de La Guérierie, commune de Chailiac, est poursuivi pour délit de chasse et est condamné à 16 fr. d'amende, avec confiscation du fusil.

La femme Anna Merle, veuve Gady, sa mère, est déclarée civilement responsable.

— François Philipp, âgé de 41 ans, commissionnaire en vins, demeurant à Cussac, est poursuivi pour abus de confiance.

Sept témoins sont entendus.

Défenseur, M^e Boisramel.

Le tribunal met l'affaire en délibéré pour le prononcé du jugement.

État-civil de St-Junien

Du 3 au 9 Décembre 1904.

NAISSANCES

Goutheroux (Jean-Roger), boulevard Garibaldi.

Enfant naturel : 1.

PUBLICATIONS

Entre : Jean Guillaume, gantier, faub. Saller;

Et : Marie Baijard, couturière, Les Plas, commune de Rochechouart.

MARIAGES

Entre : Michel Valladeau, charron, 24 ans, rue Defaye;

Et : Marie Héraud, gantière, 16 ans, faub. Saller.

DÉCÈS

Gamory (Marie), cultivatrice, 75 ans, épouse Duqueyroix, Le Monteil.

Abattoir public.

Il a été abattu, du 2 au 8 Décembre, savoir :

« Bœuf (• kil.), 8 vaches (2.465 kil.), 17 veaux (1.030 kil.), 42 moutons (529 kil.), 5 brebis (67 kil.), 39 porcs (3.780 kil.), 2 chèvres (39 kil.), 4 agneaux (• kil.), fournissant un poids total de 8.010 kil.

Charente.

M. Juge, receveur de 3^e classe des contributions indirectes à Chabaudais, est nommé receveur de 2^e classe.

— M. Bachelier est nommé notaire à Alloue, en remplacement de M. Bisserier.

— Un petit garçon a été mordu, dans la matinée du 1^{er} décembre, à Lesterps, par un chien enragé. La municipalité a pris immédiatement des mesures pour le faire diriger sur l'Institut Pasteur de Bordeaux.

— La compagnie du 107^e envoyé, à Confolens, en prévision de l'arrivée des grévistes de Saint-Junien, venant débaucher les ouvriers, a été, à son arrivée, répartie ainsi qu'il suit :

Un peloton a été immédiatement installé à l'usine à papier et l'autre près des paillers qui se trouvent à proximité de la gare des marchandises.

Ville de Saint-Junien

Service sanitaire vétérinaire communal

RAPPORT MENSUEL

Lois des 5 avril 1884 et 21 juin 1898

INSPECTION DES VIANDES.

a. — Animaux abattus pendant le courant du mois.

Bœufs, 3. — Vaches, 27. — Veaux, 107. — Moutons, 162. — Brebis, 52. — Porcs, 155.

b. — Qualités des viandes fournies par ces animaux :

Première, deuxième et troisième qualité.

c. — Motifs de saisie constatés. Distomatose : vaches et moutons; saisie des viscères atteints.

Tuberculose pulmonaire : deux vaches, saisie des viscères (circulaire ministérielle du 3 août 1899).

Fracture de la jambe avec infiltrations séreuses et sanguines des muscles : un veau, saisie d'un quartier postérieur.

Cachexie : un mouton, saisie totale.

d. — Viandes saisies : cinquante kilogrammes.

INSPECTION DES LAITIERES

Deux vaches laitières suspectées ont été tuberculines et reconnues indemnes de tuberculose.

INSPECTION DES FOIRES

La vente d'un bœuf et d'une vache a été interdite pour cause de tuberculose.

Saint-Junien, le 3 décembre 1904.

Le Vétérinaire communal,
J. BEAUSOLEIL.

Lectures pour Tous

En ce moment où, dans le monde entier, les événements d'Extrême-Orient passionnent l'opinion, il importe plus que jamais d'être exactement renseigné. Non contents de fournir sur toutes les questions actuelles une documentation précise que de savantes illustrations ornent à chaque page, les Lectures pour Tous s'attachent encore à faire revivre les scènes émouvantes du passé, à initier leur public à toutes les grandes découvertes, à toutes les curiosités de la vie moderne. Elles font au surplus une large part aux œuvres d'imagination, romans et nouvelles. Le sommaire du N° de Décembre donne une idée de la variété des sujets que traite chaque mois la revue familière de la librairie Hachette et C^o, aussi attrayante par le texte que par l'image :

Il est cent mille hommes en campagne : les Transports des armées russe et japonaise. — Le Voyage du petit Hozuel, vuote pour Noël, par JULES LEMAÎTRE, de l'Académie française. — Les aventures d'Espèce : vingt ans d'automobilisme. — Le Pape à Paris, il y a cent ans, par G. LEBOTTE. — La Grande Route du Tchad. — Un Bureau où l'on s'amuse. — Le Singe, caricature de l'Homme. — Châteaux de glace et fleurs de glace. — Notre concours de Photographie. — Le Secret de l'épave, roman. — Rien de nouveau sous le Soleil.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr. — Le N° 50 centimes.

LE ZÉPHIR (Impressions d'un Soir d'Été)

La nuit étend son voile
Et les rayons d'opale
Glissent à l'horizon,
La brise est un frisson.

Les arbres répandent leur ombre,
Les étoiles brillent en tremblant,
Voilées parfois d'un nuage sombre
Au fond obscur du firmament.
Rien ne trouble ce grand silence,
Dans la profondeur de la nuit,
Qu'un ruisseau qui se balance
Près de la rivière qui luit.

Le bruissement léger d'une feuille qui tremble
Caressé doucement par le zéphir du soir,
Un ramier cendré bat des ailes, il semble,
Dans les branches touffues d'un jeune sapin noir.
Mais non, c'est un souffle léger,
Bien plus encore, une caresse,
Qui l'écarterait le zéphir passager,
Qui va tourbillonnant sans cesse...

Caressant chaque fleur, effleurant chaque chose,
Aram à peine ouvert, volubilis fermé,
Le papillon qui dort, l'insecte qui repose
Dans la coupe neigeuse d'un lys tout parfumé,
Il porte la rosée qu'il sème,
Donne la fraîcheur aux matins,
Saphirs et rubis, diadème
A la forêt et aux jardins.
Dans l'espace, on pressent
Comme un divin mystère,
Car ce souffle, en passant,
Porte à Dieu la Prière !

Saint-Junien.

Margie-Louise LEFORT.



BENEDICTINE

Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

— CHOC —

Un verre après chaque...

REMERCIEMENTS.

Monsieur SIMON DESERCES et sa famille remercient les personnes qui ont bien voulu leur donner un témoignage de sympathie en assistant aux funérailles de MADAME SIMON DESERCES.

La Grève continue.

Du « Courrier du Centre » 3

Extension du mouvement. — A l'Usine du Pont-de-l'Aiguille.

La grève des papetiers de Saint-Junien continue à s'étendre aux diverses fabriques de la région.

Après avoir débauché les ouvriers des usines de Saint-Priest-sous-Aixe et du Val-d'Enraud, les grévistes poursuivant leur campagne en faveur de la cessation du travail, se sont présentés samedi à l'usine de MM. Lacaux frères, au Pont-de-l'Aiguille.

C'est aux ouvriers de Saint-Priest-sous-Aixe et du Val-d'Enraud que les papetiers de Saint-Junien avaient laissé le soin de faire de nouvelles recrues.

En effet, le chemin à parcourir pour se rendre à l'Aiguille constituait une trop longue étape, MM. Terlaud, secrétaire général de la Bourse du travail de Saint-Junien, et Pascaud, assisté de deux ou trois de leurs amis, avaient seuls pris la tête du mouvement.

Donc, vers 7 h. 1/2 du matin, 80 grévistes environ, sous la conduite des délégués de Saint-Junien, se présentaient à l'usine de l'Aiguille.

Les pourparlers ne furent pas longs et les ouvriers de MM. Lacaux, au nombre d'une centaine, hommes ou femmes, abandonnèrent le travail.

Une réunion fut aussitôt organisée par les grévistes; elle eut lieu quelques instants après dans une salle de l'établissement Rataud. Plus de 150 personnes y assistaient.

Après plusieurs discours, la grève a été votée à l'unanimité.

A l'issue de la réunion, les grévistes de Saint-Priest et du Val-d'Enraud sont rentrés chez eux; il ne s'est produit aucun incident.

Les ouvriers de l'usine de l'Aiguille réclament une augmentation de salaires.

Ils ont formellement refusé, malgré la demande qui leur en avait été faite par MM. Lacaux, de laisser partir diverses expéditions de papier.

De Saint-Junien à Saint-Brice. — Une échauffourée. — L'armée frappée. — Grévistes blessés.

Une échauffourée, revêtant un certain caractère de gravité, s'est produite dimanche entre l'armée et les grévistes. Nous en avons reçu la nouvelle dimanche, de divers côtés, mais les versions qui en étaient données étant différentes, nous avons préféré en retarder la publication pour ne donner que des renseignements exacts.

Nous nous sommes livrés à une enquête qui n'a pas la prétention de déterminer les responsabilités.

Ce n'est pas notre rôle, mais l'impartialité la plus absolue étant notre ligne de conduite habituelle, nous ne nous en départirons pas.

Qu'il nous soit permis tout de suite de regretter cet incident, qui donne au conflit en cours un caractère que le secrétaire du syndical, M. Terlaud, avait tenu à éviter. Il ne dépendent de nous pas de meilleures volontés que les événements naissent et se déroulent à l'encontre de la cause que l'on défend.

Maintenant, arrivons aux faits :

Dimanche, à l'issue d'une réunion générale des ouvriers papetiers, au cours de laquelle l'ordre le plus parfait n'a cessé de

régner, 300 grévistes environ se formèrent en colonne et, chantant, drapeau rouge déployé, prirent la direction de la route de Saint-Brice.

Après s'être concertés, ils se portèrent sur l'usine du Bouchet, située sur la vallée de la Vienne, entre Saint-Brice et Saint-Victorien.

Leur intention était de s'aboucher avec les ouvriers de cette fabrique dont le propriétaire est M. Barataud aîné et de les décider à cesser le travail.

Bien que ne faisant pas partie des propriétés de la société des papeteries du Limousin, les grévistes voyaient un inconvénient, et comme ils en avaient vu un dans la marche de l'usine de l'Aiguille, près Limoges, ils craignaient que ces maisons ne fournissent des marchandises à la société des papeteries du Limousin, pour satisfaire aux demandes de sa clientèle.

Au fond, il ne s'agissait que d'une manifestation pacifique, mais la forme bruyante que les grévistes adoptèrent et l'emblème déployé sous lequel ils s'étaient groupés, constamment tenue par téléphone, au courant des moindres incidents, à prendre des mesures d'ordre.

C'est donc sur les réquisitions de M. le préfet que 25 dragons et 6 gendarmes, commandés par M. le lieutenant de Boussier, reçurent mission de se porter sur l'usine du Bouchet avec la consigne spéciale d'en défendre l'entrée si les manifestants tentaient d'en franchir le seuil.

Le peloton de cavaliers prit la route de Limoges. Il allait au trot dans le but de gagner du temps et de devancer la colonne des grévistes à l'intersection des routes de Saint-Brice et de Limoges, dans le bourg de Saint-Brice même.

Malgré toute la diligence possible, les cavaliers ne purent déboucher dans Saint-Brice au-delà de l'intersection des deux routes qu'après le passage des grévistes.

An lieu de livrer passage au détachement de cavalerie en prenant leur droite et en continuant leur route, les grévistes firent face à ce détachement.

A ce moment, M. Pacaud invita M. de Boussier à s'arrêter. Le lieutenant de dragons déféra à ce désir, mais il représenta qu'il avait une mission à remplir et qu'il priait qu'on lui laissât passage libre.

C'est à ce point de notre récit que les informations manquent de clarté.

Voici, en substance, les renseignements que le lieutenant de Boussier a dû fournir et que nous avons pu nous procurer de notre côté :

« Devant la résistance qu'on opposait pour me livrer passage, j'insistai. On me déclara que je ne passerais pas et, en même temps, — car tout se fit en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, — des pierres nous furent lancées et des insultes nous furent adressées. Je commandai : « En avant ! » au pas bien entendu, mais le démarrage des chevaux a pu faire croire à un mouvement de trot. Il n'en était rien. Je pus passer et franchir la ligne des grévistes avec la tête de ma colonne, qui fut coupée. J'ai su, plus tard, que les derniers rangs de mon détachement avaient été malmenés. »

Un témoin, qui parla avec le lieutenant de Boussier, fait de cet incident un récit différent. Il ne reproche rien au lieutenant de Boussier qui, dit-il, fut correct. Il fait remonter la responsabilité à un brigadier dont le cheval avançait toujours sur la ligne des manifestants.

Il fut arrêté dans cette marche en avant par un geste d'un gréviste.

Ce geste, qui consistait en une tape sur les naseaux du cheval, aurait été le signal de la charge. C'est alors seulement que les grévistes auraient fait pleuvoir une grêle de pierres sur la tête des cavaliers.

LES BLESSÉS.

Quoi qu'il en soit, une échauffourée se

produisit. Deux brigadiers de dragons furent blessés, l'un à l'épaule, l'autre au poignet, d'un coup de gourdin : deux cavaliers reçurent d'énormes pierres, l'un au genou droit, l'autre à l'épaule.

Ces projectiles ont déterminé des œchymoses et une enflure sensible au toucher.

M. le médecin-major Gay-Bonnet a visité ces hommes et leur a prescrit un repos de trois ou quatre jours. Il espère que ce délai sera suffisant pour assurer leur guérison.

D'autre part, plusieurs grévistes, 3 ou 4, ont été blessés. Nous avons pu en voir deux au bourg de Saint-Brice, où ils habitent.

Ils sont allés. M. Louis Salagnac, 67 ans, porte au sommet du crâne une plaie qui, dit-il, a été faite par un coup de sabre. Le sang coagulé formait une masse d'une certaine étendue.

M. Salagnac nous a déclaré qu'il ressentait une douleur beaucoup plus vive du côté des reins.

Il fut projeté à terre par le heurt du poitrail d'un cheval.

M. François Peylet, 42 ans, porte sur le crâne, qu'il a complètement dénudé, trois traces de coups de sabre. Les coups furent portés sur le chapeau ; deux ont laissé une empreinte qui s'est reportée sur le cuir chevelu.

Le troisième a coupé le chapeau et le cuir chevelu lui-même. Le blessé perdit du sang en certaine abondance. Aucun médecin n'a encore visité les blessés ; on ne connaît pas la gravité de leurs blessures, mais tout porte à croire qu'elles ne sont que superficielles. M. Peylet était cependant très abattu.

A L'USINE DU BOUCHET.

Arrivés à l'usine du Bouchet, les grévistes trouvèrent un peloton de fantassins qui leur barra le passage. Ils prièrent le lieutenant qui commandait cette fraction de troupe de faire appeler le directeur de l'usine.

M. Barotte se présenta et reçut de M. Terlaud une demande tendant à faire cesser le travail.

M. Barotte fit observer qu'il n'avait pas à prendre pareille détermination, ses ouvriers étaient déjà payés au tarif offert par les papeteries du Limousin, soit 2 fr. 30. M. Barotte ajouta qu'il s'engageait à payer à ses ouvriers un salaire égal à celui qui serait fixé par les papeteries à l'issue du conflit.

Cet échange de vue terminé, les grévistes revinrent à Saint-Junien.

On a trouvé sur la route, sur le bord des propriétés de M. des Courrières, une croix brisée.

UNE CONDAMNATION.

Un groupe de jeunes gens, dans la nuit de samedi à dimanche, ayant insulté les soldats du poste de police, les gendarmes se mirent à leur poursuite. Ils purent mettre la main sur le jeune Roussel, âgé de 17 ans, cimentier ; mais de plus belle, ce jeune homme injuria la gendarmerie.

Arrêté, il fut incarcéré et conduit à Rochechouart où il a comparu lundi matin en police correctionnelle, à l'audience des flagrants délits.

Il a été condamné à 6 jours de prison.

Cinq de ses camarades vont être poursuivis pour tapage nocturne.

LA GARNISON.

Saint-Junien est devenu, par suite des événements qui se déroulent depuis 37 jours, le siège d'une véritable garnison, qui compte 100 gendarmes, 214 hommes d'infanterie et un demi-escadron de dragons.

M. le commandant Touboulie qui, disons-le en passant, fit partie du corps expéditionnaire de Chine, fait fonction de major de la garnison. Il a placé, sur réquisitions, des détachements d'infanterie aux usines du Bouchet, de l'Hôpital, de Grandmont, de Notre-Dame, de Pellegrin, du Dérail, de Saint-Brice, sur la Glane, et Labrousse, à Saillat.

Les hommes couchent dans des locaux fermés au milieu de la paille qu'ils trouvent

UN BON CONSEIL

Notre devoir est de signaler aux personnes soucieuses de leur santé les produits suivants, garantis absolument purs et naturels :

- LA " FEUILLÉE ", Grande Liqueur digestive, reconnue incomparable.**
- LA " SÈVE AMAZONE ", Liqueur suave et digestive.**
- LE " KISA ", Seule Liqueur au vrai Goudron de Norvège.**
- LE " LA REINA ", Vieux Rhum de J. Hudson et Co, Ste-Lucie.**

Dépôt et Vente : Chez M. VIGNAUD, Grande Epicerie
Rue Lucien-Dumas - SAINT-JUNIEN

abondante dans les approvisionnements des fabriques.

Toujours ingénieux, les troupiers ont, avec des tresses de paille, édifié dans les cours des guérites et des cuisines. M. le major Gay-Bonnet, qui veille sur eux, déclare bon leur état de santé.

La cavalerie est plus spécialement chargée du service des patrouilles.

M. Tinus assure de son côté le service des informations.

*Correspondance Financière
Départementale.*

Paris, le 9 Décembre 1904.

Les allures du marché continuent à être satisfaisantes ; la tenue des cours est ferme.

- Le 3 0/0 s'inscrit à 98.80.
- Les fonds étrangers ont un marché suivi.
- Le Suez cote 4.545 ;
- Le Crédit Foncier est demandé à 740 ;
- Le Comptoir National d'Escompte à 635 ;
- Le Crédit Lyonnais à 1.176 et la Société Générale, 636.

On s'occupe activement de la Capillitas Cooper. Cette société, propriétaire de riches gisements de cuivre en Argentine, approche du moment de l'entrée en production grâce à l'établissement de son câble aérien. Dans son administration figurent des noms ayant des attaches avec le Rio Tinto et la Tharsis. On parle de très beaux rendements. L'action est recherchée entre 45 et 46 fr.

Voici les conditions de l'emprunt bulgare dont nous avons déjà parlé.

Le prix d'émission des obligations nouvelles est de 447.50.

Le premier coupon est à l'échéance du 1^{er} Mai 1905. Les sociétés de crédit qui ouvrent leurs guichets à cette souscription sont : à Paris, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte de Paris et les sièges, succursales et agences de ces établissements dans les départements.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des
CHEVEUX



Le Melrose rend progressivement aux cheveux gris et blancs la nuance et la beauté de jeunesse. Il fortifie et fait pousser les cheveux. Il enlève les pellicules et donne aux cheveux une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Se trouve à Saint-Junien.
Chez M. CHAMBOIN, Bazar.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés **J. PICOT**, n'est pas de la
LESSIVE PHÉNIX

ANÉMIE
BRONCHITE
PHTISIE
TOUX & RHUME
SCROFULE
RACHITISME
DÉPÉRISSEMENT
COQUELUCHE

TRISTE liste de maladies des poumons, de la gorge et du sang qui toutes dépendent, y compris même la phtisie si elle est prise à temps, peuvent être guéries par l'Emulsion Scott. Vous avez sans doute déjà vu qu'en semblables cas, malgré son goût et sa désagréable odeur, l'huile de foie de morue ordinaire peut parfois donner de bons résultats, en bien !

L'Emulsion Scott, c'est l'huile pure de foie de morue délayée, parfaitement digestible et surtout merveilleusement curative. L'Emulsion Scott est trois fois plus efficace que l'huile ordinaire de foie de morue et, contrairement à celle-ci, peut être tolérée par l'estomac même le plus faible ; ceci vous démontre pourquoi vous pouvez, en toute certitude, espérer de l'Emulsion Scott non seulement un soulagement et guérison rationnelle. Plus de 5,000 docteurs la recommandent contre :

- ANÉMIE**
- BRONCHITE**
- PHTISIE**
- TOUX & RHUME**
- SCROFULE**
- RACHITISME**
- DÉPÉRISSEMENT**
- COQUELUCHE**

Pour vous assurer et que l'Emulsion Scott est réellement efficace, demandez et faites à digérer, en voyage ou non, tout en mentionnant ce journal 0 fr. 50 de timbres à l'adresse : EMULSION SCOTT, Delouche & Co, 356, rue St-Honoré, Paris ; nous vous ferons parvenir, de suite et franco, un échantillon portant la marque de fabrique ci-contre qui doit se trouver sur tous flacons de la véritable Emulsion Scott, cette marque seule vous garantit une parfaite guérison.

Si vous commencez aujourd'hui à prendre l'Emulsion Scott, c'est d'aujourd'hui même que commence votre guérison.

**AUX PRODUITS DE LA MER
ET DE L'AGRICULTURE**

Magasin : Rue des Halles
(Près le Restaurant Labrot).
Vente tous les jours aux Halles Centrales

Spécialité d'huîtres fines Vertes de Marennes, parquées, de luxe, Blanches d'Arcachon, Portugaises.

Aperçu des quelques prix :
Merlu extra, 0 fr. 90 le 1/2 kilo ; Raie extra, 0 fr. 25 le 1/2 kilo ; Royans 1^{re} qualité, 0 fr. 60 la douzaine ; Moules extra, 0 fr. 25 les 2 mesures ; Huîtres vertes de Marennes extra-fines, 0 fr. 70 la douzaine ; Huîtres blanches d'Arcachon extra-fines, 0 fr. 60 la douzaine ; Huîtres portugaises extra, 0 fr. 40 la douzaine.

FRUITS & PRIMEURS, GIBIER, FROMAGES
ENCRES noir fluo et Encres commu-
nicatives des principales marques, à
la librairie Landrevie.
La merle de LANDREVIE, à SAINT-JUNIEN
Le Gérant, MARCELLIN LANDREVIE.

GROS LOTS 500.000 fr. 250.000 fr.
150.000 fr. 100.000 fr.
 et nombreux autres lots selon titres

20 Numéros de titres

Pour 25 francs on participe

pendant 5 ans aux tirages de :

- 10 Panama** à lots, 1er tirage 15 décembre prochain. Gros Lots 500,000 fr. et 100,000 fr. Tirages par an et 366 lots qui s'élèvent à Trois Millions 390,000 fr.
- 5 Bons à lots du Crédit Foncier de France** de 1887, Gros lot 100,000 fr.
- 5 Lots du Congo**, 1er tirage 20 décembre prochain. Gros lot 100,000 fr. 6 tirages par an.
- 20** Numéros de suite et liste après tirage. Remb^t de primes. — P^uis mensuelle de 5 années suivant statuts.

Adresser Mandat-poste de suite : Directeur COOPÉRATION FINANCIÈRE, 45, Boulevard de la Chapelle, PARIS.

AGENTS-ACHETEURS sérieux SONT DEMANDÉS pour la VENTE des
CÉLÈBRES et PARFAITES MACHINES à COUDRE AMÉRICAINES
 Simples, douces, inusables. **DAVIS** Pourvues de Guides artistiques.
 Plus de UN MILLION de **DAVIS** Vendues dans les familles et ateliers.
 D^r Prix et Conditions : 101, RUE QUINCAMPOIX, 101, Paris, à L. ANDRÉ & C^{ie}, Dépôt C^{ie}.
 Exiger partout la Marque "DAVIS" et la Machine "NEW-HOPE" pour la Chaussure, le Cuir et les Tissus.



L'Almanach VERMOT
 est paru.



Tous ses Lecteurs sont assurés contre les accidents de transport.

Grand Concours MILLE PRIX

OUVERTURE DEPUIS LE 6 NOVEMBRE 1904

Maison DESTOUCHES DE CHATEAUROUX

Madame MIQUEL, Gérante

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9

Vins à emporter

Bon vin rouge 9 ^e .	25 cent. le litre.
Vin rouge extra 10 ^e .	30 » »
Vin blanc Tourainne.	30 » »
Vin gris extra 9 ^e .	30 » »

Ces mêmes vins sont livrés en barriques et demi-barriques, franco de tous droits, avec une légère diminution.

DÉGUSTATION GRATUITE

A VENDRE OU A LOUER

OUTILLAGE COMPLET POUR GANTERIE

CONSISTANT EN

- Balancier, 4 séries emportepièces.
- 1 Machine à lustrer.
- Machines à coudre de différents systèmes.
- Machines à pressions, à lacets, frappes pour broderies.
- Bureau, tables, casiers, etc.

S'adresser au bureau du journal.

Vous avez entendu parler de L'ÉLECTRO-VIGUEUR



Il est de mon devoir envers vous qui souffrez de vous faire connaître ma méthode pour rendre les gens ce qu'ils devraient être.
 Je guéris Dabilité nerveuse, Variococèle, Rhumatismes, Lumbago, Sciatique, Maux de Reins, Dyspepsie, Constipation, et toute faiblesse masculine ou féminine.
 Je vous demande de lire mon livre et d'y puiser la confiance en mes affirmations. Je vous enverrai gratuitement ce livre illustré si vous joignez cette annonce à votre demande.
 D' B.-N. MAGLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, Paris.

PRIME ABSOLUMENT GRATUITE
 Offerte par le Journal

A tous ses abonnés notre Journal offre gratuitement deux bouteilles de Saint-Raphaël Quinquina rendu franco en gare destinataire.

Pour bénéficier de cette prime, il suffira d'adresser à notre Journal, une somme de 1 fr. 75 pour le montant du transport, de l'emballage et des droits de régie. Cette prime ne sera attribuée qu'une seule fois à chaque abonné et ne sera fournie gratuitement que du 15 Décembre au 15 Janvier prochain.

Après cette date, le prix des deux bouteilles en question, reviendra à 2 fr.

Le Saint-Raphaël-Quinquina est la première marque des Vins toniques.

HORS CONCOURS

Exposition Universelle — Paris 1900

Société du SAINT-RAPHAËL-QUINQUINA

18, Avenue Parmentier, PARIS

Capital : 6.500.000 fr.

BULLETIN METEOROLOGIQUE CAPRÉ

Abont 4 fr. par an, franco de port.
 On demande des dépositaires-vendeurs, dans toutes les localités du département. Bonne provision.
 S'adresser à M. J. BORLOZ, éditeur à Aigle (Suisse).

GUÉRISON CERTAINE ET RADICALE



de toutes les AFFECTIONS de la PEAU et du CUIR CHEVELU, Dartres, Eczémas, Psoriasis, Aoné, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, Triques, Scrofule, etc., même des PLAIES et ULCÈRES variqueux.

Ce Traitement qui a été essayé dans les Hôpitaux et présenté à l'Académie de Médecine, ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, médecin-spécialiste, ancien aide-major des Hôpitaux militaires, 22, rue de Valenciennes, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

VIN FIN BEAUJOLAIS

naturel, fruité, bonne conserve, 215 litres 65 fr., 108 litres 38 fr. franco port gare destinataire. Echantillon gratuit.

MOUSSEUX BEAUJOLAIS

1 fr. 50 la bouteille.

P. FROMONT, propriétaire à VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS (Rhône). La Maison accepte des représentants sérieux.

GUÉRISON ASSURÉE DE L'ANÉMIE ET PALES COULEURS

VÉRITABLES Pilules DU D^r BLAUD

UNE DES PLUS SIMPLES DES MEILLEURES ET DES PLUS ÉCONOMIQUES PRÉPARATIONS FERRUGINEUSES

Professeur BOUCHARDAT (Form. Méd. P. 313)

60 Années de Spécialité

Flacon de 100 Pilules 3 fr. de 200 Pilules 5 fr.

Les Pilules ont pour le nom BLAUD. Les flacons ont le timbre de garantie de l'Union des Fabricants. Tout autre confectionnement ou préparation est une contrefaçon.

Vente chez les Pharmaciens et chez V. DURAND, BLAUD, A. SCIORELLI & C^{ie}, Paris.

Timbres en Caoutchouc et en cuivre. Encre, Tampons, Brosses. — Librairie E. VILLOUREUX.

OXYGÉNÉE VERTE CUSENIER

DANS TOUS LES CAFÉS EXIGER LA BOUTEILLE

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des **PILULES DÉPURATIVES GOLVIN**

Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que : Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Franchours, Engorgements, Lait répandu, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.

1 fr. le Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ dans toutes les Pharmacies. Par la poste franco contre mandat adressé à M. FROMENT, 29, rue Saint-Denis, 29 PARIS.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? SI OUI, Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellucules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saint-Junien, chez M. BRACHET, coiff.-parf., place de la République.